

Rappel du contexte

- Parution d'un **nouveau guide méthodologique de Comptabilité Analytique Hospitalière (CAH)** en janvier 2012 au Bulletin Officiel sous le numéro 2011 / 9 bis.
 - Il est applicable à partir du 1^{er} janvier 2012

- **Ce nouveau guide met à jour :**
 - L'arbre analytique : l'ensemble des numéros des sections d'analyse est modifié,
 - Le plan comptable simplifié,
 - Les règles d'affectation des charges et des produits sur les sections.

- Ce Guide constitue le **Tome 1 « Tronc commun de la CAH »** ; les tomes suivants sont :
 - La base de coûts d'Angers (Tome 2)
 - **Le guide de l'ENC (Tome 3)**

Le Tome 3 – Guides méthodologiques ENC

○ Contenu de la nouvelle édition :

- Les 3 guides méthodologiques ENC actuels (MCO, SSR, HAD)

=> mis à jour de l'impact du Tome 1

- En annexes :

- Un **arbre analytique unique et commun** aux 3 ENC, incluant une comparaison avec l'arbre analytique du Tome 1

Certaines branches et certains niveaux de détail sont spécifiques en fonction des champs

- Un Plan Comptable Simplifié (**PCS**) commun aux 3 ENC :

- PCS des **charges** (affectations des comptes)

- PCS des **produits** (affectations des comptes)

- Les regroupements des comptes de charges en **postes de charges** dans les 3 ENC

- Les **sigles** utilisés

Nouvelle numérotation des SA – Adaptation des logiciels ENC (1)

○ Constat :

- La refonte du guide de CAH (modification de la numérotation de l'ensemble des sections d'analyse) nécessite une **adaptation des logiciels ARCAH et ARAMIS**, ainsi que des **tableaux de contrôle**.

○ Les principes retenus sont les suivants :

- Pas d'obligation d'appliquer la nouvelle numérotation pour les établissements participant aux ENC **2012 et 2013**
- Une adaptation des programmes côté ATIH afin de conserver les comparaisons entre N et N-1

Nouvelle numérotation des SA – Adaptation des logiciels ENC (2)

○ Etablissement **n'ayant pas** procédé à la renumérotation de sa CAH :

- L'établissement fournit les données de l'ENC 2012 dans l'**ancienne** nomenclature.
- Aucun changement dans le déroulement de la campagne ENC 2012.
- *L'établissement ne visualise que l'ancienne numérotation, y compris dans toutes les comparaisons avec N-1.*

○ Etablissement **ayant déjà** procédé à la renumérotation de sa CAH :

- L'établissement fournit les données de l'ENC 2012 dans la **nouvelle** numérotation.
- L'établissement fournit une **table de correspondance** entre ancienne et nouvelle numérotation (pour les SAC, SAMX et SAMT), qui sera intégrée dans les logiciels ENC.
- *L'établissement ne visualise que la nouvelle numérotation, y compris dans toutes les comparaisons avec N-1.*